



Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 2004

Original: français

Cinquante-neuvième session

Point 109 de l'ordre du jour

Planification des programmes

Programme 23 (Information) du Cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2006-2007

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Rapporteur : M. Kais **Kabtani** (Tunisie)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2004, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire la question intitulée « Planification des programmes » à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session et de renvoyer à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) l'examen du programme 23 (Information) du Cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 au titre de cette question.

2. La Quatrième Commission a examiné le programme 23, dans le cadre de son examen du point 78 (Questions relatives à l'information), à ses 14^e, 15^e et 19^e séances, les 21, 25 et 29 octobre 2004 (voir A/C.4/59/SR.14, 15 et 19).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-quatrième session¹;

b) Cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2006-2007².

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n^o 16 (A/59/16).

² A/59/6 (Prog.23).



II. Examen de la question

4. Dans le cadre de l'examen de la question, les membres de la Commission ont tenu des consultations officieuses sous la présidence de M. Kais Kabtani (Tunisie), agissant en qualité de facilitateur.

5. À sa 19^e séance, le 29 octobre, la Commission a approuvé les changements apportés au programme 23 (Information) tels qu'ils figurent dans le document A/59/6 (Prog.23). Le texte retenu a été transmis par l'intermédiaire du Président de l'Assemblée générale à la Cinquième Commission, pour examen dans le contexte du cadre stratégique général pour l'exercice 2006-2007 (voir A/C.5/59/14).
